

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 4 AVRIL 2019

Délibération n°20190404_11

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 54

Absents : 20

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 7

Votants : 61

- dont « pour »: 61

- dont « contre »: 0

- dont abstention : 0

**Objet : Développement des sentiers de randonnée en Cœur de Charente
Demande de fonds européens pour la réalisation de la 2^{ème} phase**

Le jeudi 4 Avril 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de LONNES.

Présents: CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie – de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - DANEDE Laurent - LHERIDEAU Daniel - BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - CAMY Bruno - PÉNAUD André - POTEI Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)
CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)
BROUTÉ Alain (pouvoir à GUYON Jean-Guy)
SOURY Christine (pouvoir à JABOIN-VIGREUX Véronique)
DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)
BUTON Sylviane (pouvoir à VIGIER Jean-Pierre)
SEVRIT Raymond (pouvoir à STASIAK Jean-Louis)

ROUHAUD Henri - GUITTON Claude.

Absents non excusés : BASSET Véronique – COMBAUD Alain - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - DURAND Jean-Louis - BERTHAULT Patrick - EDRICH Patrick - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : Développement des sentiers de randonnée en Cœur de Charente : Demande de fonds européens pour la réalisation de la 2^{ème} phase.

Le Président propose à l'assemblée de présenter au titre du programme LEADER du Ruffécois 2014-2020 la phase 2 du projet de développement des sentiers de randonnée en Cœur de Charente.

Il rappelle au Conseil que les acquisitions de panneaux d'information en bois et de cartes des sentiers de randonnées qui seront positionnés au départ des circuits de randonnée dans les communes peuvent être financées à hauteur de 80% par des fonds européens FEADER prévus dans le programme LEADER du Ruffécois.

Le développement des sentiers s'inscrirait dans l'action N°11 Développer l'attractivité touristique du bassin de la Charente définie par le GAL du Ruffécois.

La phase 2 du projet de développement concerne le secteur de la Boixe et correspond à l'acquisition de cartes de sentiers de randonnées mises à jour qui seront insérées sur les panneaux en bois déjà existants, ainsi que l'acquisition d'un panneau en bois.

Le Président expose ensuite le plan de financement prévisionnel de l'opération pour la 2^{ème} phase :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition de cartes	3 024.00€	FEADER, LEADER (80%)	2 793.44€
Acquisition d'un panneau en bois	467.80€	Maître d'ouvrage (20%)	698.36€
TOTAL HT	3 491.80€		3 491.80€

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **Approuve le plan de financement prévisionnel précité,**
- **Décide d'inscrire les crédits au titre du Budget primitif 2019,**
- **Autorise le Président à solliciter les fonds européens au titre du programme LEADER du Ruffécois.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

